

# Recueil

# ***l'O***

Spécial n° 10 de septembre 2017

N° 2017 09 10

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

Lundi 18 Septembre 2017

[ww.orne.pref.gouv.fr](http://ww.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratif

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE**

*Bureau des Élections et de la Réglementation*

Arrêté déclarant d'intérêt général les travaux de mise sous pli des documents de propagande des candidats pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Arrêté fixant la liste des candidats pour l'élection des juges du tribunal de commerce d'Alençon

Arrêté fixant la liste des candidats pour l'élection des juges du tribunal de commerce d'Alençon – Rectificatif



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES ÉLECTIONS ET  
DE LA RÉGLEMENTATION

**ELECTIONS SENATORIALES  
DU 24 SEPTEMBRE 2017**

**ARRETE**

LA PRÉFÈTE DE L'ORNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole,

VU le Code du travail et notamment les articles L.5425-9, R.5425-19 et R. 5425-20,

VU le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA1723598C du 9 août 2017 sur l'organisation des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017,

Sur proposition de la Secrétaire Générale,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont déclarés « tâches d'intérêt général », les travaux de mise sous pli des bulletins de vote et des circulaires des candidats destinés aux électeurs sénatoriaux. Ces travaux sont effectués par des personnes recrutées à cette fin pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Ces travaux se dérouleront pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin les 19 et 20 septembre 2017.

**Article 2** : M. la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Alençon, le **18 SEP. 2017**

La Préfète,

  
Chantal CASTELNOT



PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES ÉLECTIONS ET  
DE LA RÉGLEMENTATION

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE  
D'ALENÇON

ARRÊTÉ

PORTANT ORGANISATION DES ÉLECTIONS

LA PRÉFÈTE DE L'ORNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite agricole,

VU le Code de commerce et notamment les articles L. 723-1 à L. 723-14 et R. 723-1 à R. 723-31,  
VU l'arrêté du Ministère de la Justice du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce,  
VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant organisation des élections au Tribunal de Commerce d'Alençon,  
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> - La liste des candidats aux fonctions de Juges du Tribunal de Commerce d'ALENCON est ainsi fixée :

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENÇON  
(5 sièges à pourvoir)

- M. Philippe ANDREN, pour quatre ans
- M. Philippe BERENGER, pour quatre ans
- M. Christophe DEZANDEZ, pour 2 ans
- M. Jean-Yves GALBRUN, pour quatre ans
- M. Jean-Marc LEVERRIER, pour quatre ans

ARTICLE 2 - Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, M. le Président du Tribunal de Commerce d'ALENCON, Mme la greffière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Alençon, le 15 septembre 2017

La Préfète

  
Chantal CASTELNOT



PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES ÉLECTIONS ET  
DE LA RÉGLEMENTATION

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE  
D'ALENÇON

ARRÊTÉ MODIFICATIF

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS

LA PRÉFÈTE DE L'ORNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite agricole,

VU le Code de commerce et notamment les articles L. 723-1 à L. 723-14 et R. 723-1 à R. 723-31,  
VU l'arrêté du Ministère de la Justice du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce,  
VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant organisation des élections au Tribunal de Commerce d'Alençon,  
VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2017 fixant la liste des candidats pour les élections du tribunal de commerce d'Alençon,  
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2017 fixant la liste des candidats aux fonctions de Juges du Tribunal de Commerce d'ALENCON est modifié comme suit :

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENCON  
(5 sièges à pourvoir)

- M. Philippe ANDREU, pour quatre ans
- M. Philippe BERENGER, pour quatre ans
- M. Christophe DEZANDEZ, pour 2 ans
- M. Jean-Yves GALBRUN, pour quatre ans
- M. Jean-Marc LEVERRIER, pour quatre ans

ARTICLE 2 - Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, M. le Président du Tribunal de Commerce d'ALENCON, Mme la greffière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Alençon, le 18 septembre 2017

La Préfète

  
Chantal CASTELNOT